

AR Prefecture

046-200092138-20240709-2024070907-DE
Reçu le 18/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU



SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20240709-07

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

- en exercice = 24
- présents = 13
- votants = 14

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc
Date de la convocation : 11 juin 2024

Présents votants (13) :

AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELANDE Claire, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean Luc, RANOUIL Philippe, GREGOIRE Daniel et THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir (1) :

PEIRANI Patrick à LAVERGNE-AZARD Loïc

Absents dont excusés :

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELMAS Jean-Pierre, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie et TEULIERE Jean-Michel.

OBJET : LANCEMENT DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG)- Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) SOUVIGNE ET SES AFFLUENTS.

Monsieur le Président expose la nécessité d'élaborer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le bassin versant de la Souvigne pour légitimer l'action du SMDMCA sur ce territoire, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Souvigne et de ses affluents.

La construction du PPG a débuté avec un diagnostic de terrain des cours d'eau du bassin versant réalisé en régie entre 2022 et 2023.

Des réunions de concertations et de présentation du travail mené ont été réalisées en 2023 (2 commissions de bassin et 2 réunions publiques) et ont permis d'aboutir à une définition concertée des enjeux du territoire.

Par ailleurs, le premier semestre 2024 a été l'occasion d'échanger avec les élus locaux (communes, EPCI) et les partenaires techniques afin de valider les actions et leur priorisation et permettre la finalisation de la rédaction du Plan Pluriannuel de Gestion, objet de la Déclaration.

Cette DIG concerne plusieurs types d'actions :

- Restauration hydromorphologique du lit mineur et moyen du cours d'eau
- Limitation du colmatage du lit du cours d'eau
- Restauration et gestion de la ripisylve
- Restauration et gestion des zones humides
- Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Acquisition de connaissances
- Sensibilisation et communication
- Réduction de l'impact de l'anthropisation des cours d'eau

AR Prefecture

046-200092138-20240709-2024070907-DE
Reçu le 18/07/2024

- Amélioration de la continuité écologique et sédimentaire
- Limitation de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques et sur la ressource

Ces actions découlent toutes d'un objectif d'amélioration de l'état écologique du cours d'eau, de ses berges et des milieux associés, mais aussi d'un objectif de rétablissement et d'expression de la dynamique fluviale favorable à une meilleure résilience face au risque inondation.

Ces actions s'inscrivent également dans l'adaptation aux changements climatiques, et permettront de limiter les impacts de ces changements (baisse des débits, augmentation des températures, recrudescence des événements climatiques extrêmes, etc.).

La durée de la DIG est de 10 ans à compter de l'approbation du PPG par les services de l'Etat, sur la période 2024-2033.

Elle concerne les communes de Albussac, Argentat-sur-Dordogne, Forgès, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Saint-Bonnet-Elvert, Saint-Chamant et Saint-Sylvain, Lagarde-Marc-la-Tour, Pandrignes, Sainte-Fortunade et Saint-Paul.

Par ailleurs, les PPG sont des documents cadre de gestion faisant l'objet d'un processus de concertation important et permettant de réunir les financements nécessaires à la réalisation des actions programmées. Dans ce contexte, il est important de délibérer sur le contenu de chaque PPG.

Le PPG Souvigne 2024-2033 intègre une programmation pluriannuelle prévisionnelle sur 10 années.

Cette programmation est divisée en trois axes :

- Axe 1 : Restauration et préservation des milieux annexes et de la biodiversité
- Axe 2 : Restauration hydromorphologique
- Axe 3 : Education à l'environnement et animations

Ces trois axes regroupent 16 thématiques d'actions pour un budget global prévisionnel de 4 366 980,25 € HT, avec un financement prévisionnel moyen de 72% sur l'ensemble du programme (AEAG/Région/EDF/OPEN RIVERS/Département/propriétaires privés).

Le détail de la programmation prévisionnelle est présenté en annexe.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, il sera proposé au comité syndical,

- D'approuver la programmation prévisionnelle du PPG Souvigne 2024-2033
- De lancer la DIG sur la période 2024-2033
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Publié et notifié le 18/07/24

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.